



**DOCUMENT À CONSERVER POUR
TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

ÉCHÉANCIER DES ÉTATS DE COMPTE ET DES PAIEMENTS
(DINEURS & SERVICE DE GARDE)

SEMAINE DE L'ENVOI PAR COURRIEL	DATE LIMITE POUR FAIRE VOTRE PAIEMENT (PRÉVOIR UN DÉLAI DE 4-5 JOURS POUR PAIEMENT INTERNET)	SEMAINES FACTURÉES (NOMBRE DE JOURS)
4 octobre 2021	18 octobre 2021	Pédagogiques : 25, 26, 27 août et 3, 24 septembre Du 25 août au 1 octobre (22 jours + 5 pédagos)
1 ^{er} novembre 2021	15 novembre 2021	Pédagogique : 8 octobre Du 4 octobre au 29 octobre (18 jours +1 pédago)
29 novembre 2021	13 décembre 2021	Pédagogiques : 8 et 26 novembre Du 1 ^{er} novembre au 26 novembre (18 jours + 2 pédagos)
6 janvier 2022	20 janvier 2022	Pédagogique (reprise) : 10 décembre Du 29 novembre au 21 décembre (16 jours +1 pédago)
31 janvier 2022	14 février 2022	Pédagogique : 5 janvier Du 5 janvier au 28 janvier (17 jours +1 pédago)
8 mars 2022	22 mars 2022	Pédagogiques : 4 et 14 février Du 31 janvier au 25 février (18 jours +2 pédagos)
4 avril 2022	18 avril 2022	Pédagogique : 7 mars et 1 ^{er} avril Du 7 mars au 1 ^{er} avril (18 jours +2 pédagos)
2 mai 2022	Vous devrez payer la moitié du solde prévu le 16 mai et la balance le 6 juin.	Pédagogiques : 29 avril (reprise), 20-23 mai et 6 juin (reprise) Du 4 avril au 23 juin (54 jours +4 pédagos)
TOUS LES COMPTES DEVRONT ÊTRE ACQUITTÉS (solde à 0\$) POUR LE 6 JUIN 2022		

RETARD DE PAIEMENT : Que votre enfant soit sur votre semaine de garde ou non, la date limite de paiement reste la même pour tous. Il est impératif de prendre entente de paiement avant la date limite ou de nous aviser si vous faites un paiement internet, trop juste. Ainsi, il sera plus facile pour nous de garder un beau lien de confiance respectueux.

PAIEMENT INTERNET :

Vous devrez prévoir un délai de 4-5 jours ouvrables avant que nous recevions le paiement. Donc, prévoir le coup et attention à la date limite. Vous pouvez faire des paiements préautorisés avant même de recevoir votre facture, le système gardera le trop-perçu en attente de facturation.

AJUSTEMENT :

Une fois l'état de compte envoyé par courriel, tous les ajouts et les corrections de dernières minutes seront apportés sur le prochain état de compte. À l'exception des modifications à la facturation finale, ces dernières seront faites dans la semaine du 20 au 23 juin, mais payables pour le 23 juin maximum.

PÉDAGOGIQUES : Ouvert **seulement si** la demande le justifie (par groupe de plus de 18 enfants par jour).

Les 10 décembre, 29 avril et 6 juin sont des journées pédagogiques ou de reprises de classe.

GARDE PARTAGÉE :

Tous les frais de garde sont facturés **au même parent** pour la semaine complète, soit à partir du lundi matin 7 h au vendredi 17 h 30 ou selon le pourcentage stipulé dans le jugement de la Cour ou de la médiation.

MODES DE PAIEMENT

Il est possible d'effectuer le paiement de votre état de compte par paiement internet chez Desjardins, Banque Nationale et à la Banque et Montréal. Voici la marche à suivre :

Chez Desjardins :

- Fournisseur : inscrire Sherbrooke seulement
- Fournisseur : inscrire garderie, CPE et centres jeunesse

Banque Nationale :

- Fournisseur : inscrire SHERBROOKE (en majuscules)
- Sélectionnez : CS Région de Sherbrooke (à préciser : service de garde ou dîneurs)

Banque de Montréal :

- Fournisseur : inscrire SHERBROOKE (en majuscules)
- Sélectionnez : Comm Scol de la Région-de-Sherbrooke (à préciser service de garde ou dîneurs)

IMPORTANT

-Il est important de toujours vérifier le numéro de référence en haut de votre nom sur la facture au début de l'année, ce même si vous n'avez apporter aucun changement à la facturation.

-Si vous avez plus d'un enfant, il est possible de faire votre paiement combiné sur un seul compte.

Autres modes de paiement

Argent : Le remettre en main propre à la technicienne, la secrétaire ou à la personne de l'accueil du service de garde. Un reçu vous sera remis.

Chèque : SVP inscrire le nom de votre enfant sur le chèque.